

Le contribuable, vache à lait des éoliennes

Si on annonçait à un ménage français qu'on augmente ses impôts de 10% sans contrepartie, et même d'une somme fixe de 200 euros, quels que soient ses revenus, même pour les ménages non imposables, ce serait une très mauvaise nouvelle. C'est pourtant ce qui se passe avec l'éolien.

Un ménage moyen français paie environ 2 200 euros d'impôt sur le revenu par an. Ce même ménage consomme environ 4700 kwh d'électricité par an. Chaque opération d'éolienne bénéficie depuis dix ans d'un prix subventionné au double du prix moyen du marché de l'électricité. Chaque opération éolienne prive les ménages français d'environ un million d'euros de pouvoir d'achat via la facture obligatoire de cette énergie, incorporée à la CSPE, taxe sur les factures d'électricité. Et en plus cette taxe est payée par les ménages non imposables !...les 20% de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME).

Alors que l'époque est à la concurrence, les promoteurs privés éoliens jouissent depuis dix ans de l'achat obligatoire de leur énergie, fait unique et désormais incompréhensible. Imaginez que quelqu'un vienne creuser un puits devant chez vous, que vous soyez obligé d'acheter son eau à prix d'or, même si elle ne vous sert à rien et que vous avez déjà l'eau potable.

Pour comprendre cette mécanique, il suffit d'en connaître les termes. Une opération moyenne d'éoliennes fait environ 15 Mwh installés . Elle ne tourne qu'un jour équivalent sur cinq sur l'année en raison du vent faible en France (taux de charge). Sa production est donc de cette puissance multipliée par 365 jours, par 24 heures, puis divisée par cinq (taux de charge 20%) soit en moyenne 26 000 Mwh/an. Le taux de charge est la production réelle de l'éolienne. Ce n'est pas parce qu'une éolienne tourne qu'elle produit à plein régime. Gâchis d'espace et de matériaux, il faut cinq éoliennes mâts/hélice pour développer la puissance d'une seule, soit un rendement inférieur à la moitié du simple moteur d'une voiture.

La production électrique de cette installation éolienne bénéficie d'un privilège étonnant : sa production est rachetée à prix d'or n'importe où et n'importe quand, tout cela depuis dix ans. Alors que la production d'une installation éolienne standard ne vaut qu'un million sur le marché de l'électricité, un dispositif « temporaire » depuis dix ans oblige le consommateur à l'acheter au double, soit deux millions. Bien entendu, ce surcoût est répercuté au consommateur via la CSPE, mais bénéficie uniquement à des promoteurs privés, contrairement à tout le marché de l'électricité.

Le marché de gros de l'électricité est à environ 40 euros/Mwh les meilleurs jours, mais l'éolien terrestre encaisse un prix garanti invariable de 82 euros/Mwh, légèrement modulé ces derniers temps. Ce tarif doublé profite à des promoteurs privés qui affichent une santé financière insolente grâce à ce dispositif, ainsi que l'a démontré la Commission de Régulation de l'Energie: des rendements de rêve jusqu'à 20% annuels, souvent peu transparents, et tout cela payé par l'impôt. Les soi disant emplois créés ne sont confirmés par aucun chiffre officiel et apparaissent notoirement gonflés par leur aspect théorique.

50 milliards d'efforts depuis dix ans pour quelques centaines d'emplois CDI majoritairement logés dans des officines de sociétés étrangères ou des cabinets financiers, c'est beaucoup. Beaucoup

d'emplois équivalents correspondent en fait à des sous-traitances temporaires de chantiers qui ne durent que quelques mois sans lendemain. D'éminents sénateurs ont rappelé en séance publique depuis 2009 que les méthodes du Syndicat des énergies renouvelables étaient « discutables ». (loi de finances 2010). La Cour des Comptes dénonce ce dispositif aberrant depuis plusieurs années en des termes très durs.

Pendant ce temps, au moment des vacances ou de Noël, le ménage français cherche à comprendre pourquoi il manque 200 euros et plus dans son budget loisirs ou cadeaux. Depuis l'introduction de ce dispositif, l'augmentation mécanique de l'électricité atteint 35%. Elle est devenue insupportable pour les ménages les plus modestes qui contribuent à ce subterfuge de façon disproportionnée à leurs revenus.

La précarité énergétique touche désormais 12 millions de Français. C'est une forme de double peine : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME). Les observatoires de la précarité constatent : les impayés d'énergie, en constante augmentation, ne sont que la partie émergée de l'iceberg : les diagnostics effectués au domicile des ménages en difficulté révèlent souvent que les ménages pauvres se privent pour ne pas générer de trop grosses factures.